



## REGLEMENT CHAMPIONNAT HIVER 2018

*Article 1* – L'ASSOCIATION SPORTIVE ARRAS GOLF (AS) est apte à fixer, à modifier, à corriger le cas échéant, le présent règlement de compétition. Aucune réclamation durant la compétition ne pourra être retenue. Toutefois, toute modification du règlement donnera lieu à une communication auprès des joueurs encore en lice.

*Article 2* – Le championnat d'Hiver 2018 est une compétition interne au club d'Arras, ouverte EXCLUSIVEMENT aux **licenciés et cotisants à l'AS et dont le certificat de non-contre indication à la pratique du sport a été validé par l'accueil du golf**, à la date du début de la compétition, fixée au 15 janvier 2018.

*Article 3* – Le championnat d'Hiver 2018 se joue par genre/sexe, avec un championnat Hommes d'un côté et un championnat Femmes de l'autre. Accessoirement, les deux champions de chaque championnat pourront se rencontrer dans une formule amicale, sans reconnaissance officielle du résultat.

*Article 4* – Il a été décidé que le championnat d'Hiver 2018 se jouera cette année toutes séries confondues.

*Article 5* – La formule de jeu retenue est :

**Match Play Individuel Net** pour le tour préliminaire (coups rendus : 1/3 de la différence des handicaps arrondi à l'entier supérieur (entre 0,5 et 0,9) et entier inférieur (entre 0,1 et 0,4), les coups rendus sont répartis par 1 point selon la difficulté des trous (du plus difficile au moins difficile). *Voir plus de précisions en fin de document.*

**Match Play Individuel Brut** (sans coups rendus) à partir des 16èmes de finale chez les Messieurs et 8èmes de finale chez les Dames.

*Article 6* – Les départs se feront du repère du joueur le plus avancé (exemple, joueur des blancs vs joueur des jaunes : départ des jaunes).

*Article 7* – Toute discussion relative aux règles se fera EXCLUSIVEMENT sous couvert de la commission sportive.

*Article 8* – Aucun droit de jeu ne sera réclamé pour cette compétition.

**Article 9** – Les joueurs et joueuses engagés sont informés de leur tableau de jeu prévisionnel et de leur premier partenaire dès le lancement de la compétition. Les Tableaux seront affichés au niveau du pro shop (tableau d’affichage AS), et les coordonnées téléphoniques de chaque binôme seront communiqués aux joueurs concernés.

**Article 10** – Une fois les tableaux émis, il est entendu que les joueurs et joueuses s’autogèrent dans la compétition, tout au long de celle-ci. Par autogestion il est entendu :

Les joueurs et joueuses s’engagent à prendre rapidement contact afin de fixer leur départ avant la date butoir (article 15) suite à l’annonce des partenaires et/ou de la fin du match du dernier des joueurs/joueuses.

**Article 11** – Si durant la période répartie, le match n’a pas eu lieu, l’AS fixera arbitrairement un jour et une heure de départ (dans les 2 jours avant la date butoir). Si l’un des deux compétiteurs est absent ce jour-là, il sera déclaré forfait et son adversaire sera qualifié d’office au tour suivant.

Tout match dépassant ce délai imparti entraînera la disqualification immédiate et sans préavis des 2 joueurs ou joueuses.

**Article 12** – Sont déclarés Champion d’Hiver 2018 et Championne d’Hiver 2018, les vainqueurs des matchs finaux.

**Article 13** – Le Champion et La Championne d’Hiver sont qualifiés d’office aux phases finales du CHMPIONNAT DU CLUB (13&14 octobre 2018). Un trophée leur sera remis en octobre lors de la remise des prix du CHAMPIONNAT DU CLUB.

**Article 14 – DEROULEMENT :**

La réunion d’organisation s’est tenue le 21 décembre 2017, à l’issue de laquelle il a été décidé :

1/ Deux (2) poules sont constituée chez les Messieurs et chez les Dames (« A » et « B »)

2/ Chez les Messieurs, les 9 meilleurs index parmi les inscrits sont qualifiés d’office aux 16èmes de finale ;

3/ Chez les Dames, les 2èmes et 3èmes séries joueront un tour préliminaire avant que les vainqueurs rejoignent les 1ères séries en 8èmes de finale ;

4/ Un tirage au sort lors de cette réunion a désigné les binômes des phases préliminaires (voir tableau de la compétition) ;

5/ A l’issue des phases préliminaires, un tirage au sort désignera les binômes des 16èmes de finale (Messieurs), 8èmes de finale (Dames) ;

6/ Huit (8) têtes de séries seront désignés chez les Messieurs pour les 16<sup>èmes</sup> de finale, et quatre (4) chez les Dames pour les 8<sup>èmes</sup> de finale ;

7/ Pour les phases finales (16<sup>èmes</sup>, 8<sup>èmes</sup>, quarts, demis, finale), veuillez suivre le tableau du Championnat Hiver 2018.

**Article 15 – DATES :**

***Tours préliminaires :***

- Du 15 janvier au 31 mars 2018 (Messieurs)
- Du 15 janvier au 30 avril 2018 (Dames)

***16<sup>èmes</sup> de finale :***

- Du 01 avril au 30 avril 2018 (Messieurs)

***8<sup>èmes</sup> de Finale (Messieurs, Dames) :***

- Du 01 mai au 31 mai 2018

***Quarts de finale (Messieurs, Dames) :***

- Du 01 juin au 30 juin 2018

***Demis finales (Messieurs, Dames) :***

- Du 01 juillet au 31 août 2018

***Finale (Messieurs, Dames) :***

- Du 01 septembre au 30 septembre 2018

Il est à noter que le dernier jour de chaque période fait office de date butoir au-delà de laquelle aucun match ne sera validé.

**Article 16** – La Commission Sportive de l'AS est seule habilitée à régler d'éventuels conflits lors du Championnat d'Hiver 2018.

**Points pratique :**

- Après chaque match, le vainqueur est prié de noter le score de la partie (sous forme de X up) ainsi que son nom dans la case du tour suivant ;

- En cas d'égalité à l'issue du trou 18, le play-off se jouera au trou par trou à partir du trou 1 ;

- Une vérification des conditions de l'article 2 sera faite au plus tard le 31 mars, si à cette date la situation n'est pas régularisée, le joueur sera déclaré forfait (si vainqueur de son match) et son adversaire sera qualifié au tour suivant ;

## FORMULE MATCH PLAY NET :

### Exemple :

Joueur A : 7 index

Joueur B : 10,3 index

Différence 3,3.

Coups rendus 1/3 de la différence : 1,1.

Arrondi à 1 coup rendu.

Ainsi le joueur B bénéficie d'UN coup rendu durant la partie sur le trou le plus difficile, soit le 12.

Sur le trou 12, le joueur A fait le par, le joueur B fait un bogey = égalité sur le trou ;

Sur le trou 12, le joueur A fait le par, le joueur B fait le par = le joueur B remporte le trou.

Notez, que le nombre des coups rendus est marqué sur le tableau du championnat ainsi que les trous sur lesquelles s'appliquent ces coups.

Vous lirez par exemple **3 CR (2-12-16) : 3** coups rendus répartis comme suit : 1 coup sur le trou 2, un coup sur le trou 12 et un coup sur le trou 16, soit les 3 trous les plus difficiles du parcours.

*... Bon Championnat d'Hiver 2018 !*